



Rapport financier trimestriel de la Commission canadienne des droits de la personne

trimestre terminé
le 30 septembre 2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2023.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Autorisations, mandat et programmes.....	1
1.2. Méthode de présentation du rapport	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
2.1. État des autorisations	2
2.2. État des dépenses budgétaires par article courant	2
3. Risques et incertitudes	2
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	3
État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars).....	4
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2022-2023	6
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2021-2022	7

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et les *Budgets supplémentaires des dépenses*. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Autorisations, mandat et programmes

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la *LGFP*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)*. La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)*. La LCDP interdit la discrimination et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la *Loi sur l'équité salariale (LES)* et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la Commission sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel](#) (PM) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, les Budgets supplémentaires des dépenses et les transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats

ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1. État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles pour la Commission ont diminué de 1 906 184 \$ (ou 5 %), passant de 41 331 987 \$ en 2022-2023 à 39 425 803 \$ en 2023-2024. Cet écart dans les autorisations est principalement attribuable à une diminution des fonds reçus pour administrer et faire appliquer la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, pour un montant de 1 813 468 \$.

La Commission offre des services de soutien internes à d'autres ministères et organismes tels que des services de finances, de ressources humaines, d'acquisition et de technologies de l'information. Les ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus, conformément à l'article 29.2 de la *LGFP*.

2.2. État des dépenses budgétaires par article courant

Selon l'état des dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires nettes totales au 30 septembre 2023 de 18 720 245 \$ représentent 47 % des autorisations totales pour l'exercice, soit de 39 425 803 \$. Les dépenses en personnel de 17 012 595 \$ représentent la majorité des dépenses, soit 86 % du montant brut total dépensé de 19 779 189 \$ en date du 30 septembre 2023.

Les dépenses budgétaires brutes totales de 10 396 596 \$ du deuxième trimestre de 2023-2024 ont augmenté de 954 190 \$ comparativement à 9 442 406 \$ au deuxième trimestre de 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation de 627 070 dollars des dépenses en personnel, passant de 8 325 942 dollars en 2022-2023 à 8 953 012 dollars en 2023-2024, ce qui coïncide avec l'achèvement des plans de dotation en personnel en cours au sein de la Commission pour soutenir la LCA, la LES et la Stratégie nationale sur le logement. Les futurs plans de dotation en personnel ont été harmonisés avec les autorisations disponibles de la Commission.

3. Risques et incertitudes

L'ajout de nouveaux mandats en vertu de la LCA, de la LES et de la Stratégie nationale sur le logement intensifie la pression sur la mise en œuvre de tous les programmes de la Commission.

L'insuffisance de ressources humaines et financières pour appuyer tous les programmes met en péril l'atteinte des résultats stratégiques de la Commission et la délivrance de ses services internes.

Pour répondre à ces défis, la Commission surveillera l'état d'avancement de tous les domaines d'activité et procédera à leur évaluation. Elle ajustera ses processus si nécessaire.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

La récente extension des fonctions de la Commission pour appuyer de nouveaux mandats constitue un changement conséquent concernant son fonctionnement, son personnel et ses programmes, ce qui entrave l'exécution efficace de ses programmes actuels. De plus, l'incapacité de la Commission à obtenir les fonds nécessaires pour compenser la considérable baisse de financement du programme de logement compromettra sérieusement l'application efficace de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

Approuvé par :

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski

Présidente par intérim

Ottawa, Canada

Date :

[original signé par]

Jeffrey Willbond

Dirigeant principal des finances

État des autorisations (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2023-2024

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	37 273 055	9 338 409	17 662 815
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(533 170)	(1 058 944)
Autorisations budgétaires législatives	4 232 748	1 058 187	2 116 374
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	39 425 803	9 863 426	18 720 245

¹ N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

État des autorisations (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2022-2023

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ²	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	39 195 193	8 388 208	15 722 397
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(491 167)	(973 358)
Autorisations budgétaires législatives	4 216 794	1 054 198	2 108 397
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	41 331 987	8 951 239	16 857 436

² N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) -
Exercice 2023-2024**

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 095 501	8 953 012	17 012 595
Transports et communications	279 019	103 858	173 591
Information	655 906	145 513	187 042
Services professionnels et spéciaux	6 575 726	843 383	1 507 927
Location	903 417	156 662	520 451
Services de réparation et d'entretien	49 502	1 535	6 449
Services publics, fournitures et approvisionnement	111 380	39 201	40 879
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	86 629	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	742 535	153 432	330 255
Autres paiements	6 188	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	41 505 803	10 396 596	19 779 189
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(533 170)	(1 058 944)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	39 425 803	9 863 426	18 720 245

**État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) -
Exercice 2022-2023**

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	33 010 688	8 325 942	15 803 638
Transports et communications	422 000	62 198	71 749
Information	848 000	113 032	149 731
Services professionnels et spéciaux	7 211 799	718 507	1 377 821
Location	826 000	173 306	356 377
Services de réparation et d'entretien	60 000	1 553	3 929
Services publics, fournitures et approvisionnements	130 000	21 338	28 515
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	200 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	698 500	26 530	39 034
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	43 411 987	9 442 406	17 830 794
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(491 167)	(973 358)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	41 331 987	8 951 239	16 857 436